

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

OBJET : Fête de la musique :

Le Maire de la Ville d'ARBOIS,

Vu le Code Général des Collectivités Locales

Vu le Code la Route,

CONSIDERANT que pour permettre le bon déroulement de l'évènement fête de la musique organisé par JURALLIANCE il est nécessaire de réglementer provisoirement le stationnement.

ARRETE

Article 1er: Le demandeur est autorisé à occuper la rue Chauvin sur sa totalité

Le mercredi 25 juin 2025 de 10h00 à 19h

Article N° 2: le demandeur s'engage à laisser la circulation des piétons sur le trottoir et à baliser sa manifestation.

ARTICLE N°3: La Police Municipale, La Gendarmerie Nationale, seront chargées de faire respecter les dispositions du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- Gendarmerie Nationale
- La Police Municipale,
- Les Services Techniques.
- Juralliance

ARBOIS, le 17 mars 2025

Mme La Maire

Valérie DEPIERRE

The image shows the official blue circular stamp of the Mayor of Arbois, with the text 'MAIRE D'ARBOIS' and 'JURA' visible. To the right of the stamp is a large, stylized handwritten signature in blue ink.

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

OBJET : Jardin en fête

Le Maire de la Ville d'ARBOIS,

Vu le Code Général des Collectivités Locales

Vu le Code la Route,

CONSIDERANT que pour permettre le bon déroulement de l'évènement de jardin en fête organisé par JURALLIANCE il est nécessaire de réglementer provisoirement le stationnement.

ARRETE

Article 1er: Le demandeur est autorisé à occuper la rue Chauvin sur sa totalité

Le mercredi 21 mai 2025 de 10h00 à 19h

Article N° 2: le demandeur s'engage à laisser la circulation des piétons sur le trottoir et à baliser sa manifestation.

ARTICLE N°3: La Police Municipale, La Gendarmerie Nationale, seront chargées de faire respecter les dispositions du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- Gendarmerie Nationale
- La Police Municipale,
- Les Services Techniques.
- Juralliance

ARBOIS, le 17 mars 2025

Mme La Maire

Valérie DEPIERRE

